



Point sur la situation des disponibilités en eaux avant l'été 2007



Paris, le 01 Mars 2007



LE BULLETIN DE SITUATION HYDROLOGIQUE AU 8 FEVRIER 2007

La pluviométrie moyenne depuis le début de l'année hydrologique est légèrement en dessous de la normale, à l'exception des Pyrénées et du Languedoc-Roussillon où le déficit est plus important.

En terme de pluie efficace, depuis le début de l'année hydrologique, la métropole est coupée en deux : une moitié montre un net excédent de pluie efficace, l'autre moitié accuse un déficit de près de 70% par rapport à la normale. Dans ces régions, ce déficit, s'il perdure, risque d'avoir des conséquences en terme de recharge des nappes.

La faiblesse des précipitations mensuelles ne permet pas une remontée significative des niveaux de débit des cours d'eau, qui accusent toujours des déficits importants, supérieurs à 50 % sur la moitié sud de la métropole.

Des situations de tensions apparaissent : la navigation sur le canal du Midi est interrompue jusqu'au 30 mars, des restrictions ont été prises en Seine et Marne sur la nappe du Champigny.

Précipitations :

Au cours du mois de janvier, les pluies ont été majoritairement déficitaires sauf sur quelques régions : le nord ouest de la Bretagne, la pointe du Cotentin, le nord du Nord-Pas de Calais, les Ardennes, l'Alsace, la Franche Comté, la Savoie, une partie du Limousin, de l'Auvergne et de la Bourgogne.

Pour la majorité des zones déficitaires, le déficit est léger (< à 25% de la normale). Le déficit est important (> 50%) sur les Pyrénées, le Languedoc-Roussillon, la région PACA, la Corse et le Nord de la région Centre. Le déficit est, pour le mois de Janvier, très important sur le Roussillon puisqu'il dépasse 90% de la normale.

Depuis le début de l'année hydrologique, environ la moitié du territoire métropolitain est en léger déficit (< 25% par rapport à la normale). Quelques zones accusent un déficit compris entre 25 et 50% de la normale.

Pluies efficaces :

Depuis le début de l'année hydrologique, la France est coupée en deux. Une moitié est excédentaire ; l'autre moitié, une très large zone autour de l'Île de France, l'essentiel du bassin Adour Garonne, la vallée du Rhône, le pourtour méditerranéen et la partie ouest de la Corse, accuse un déficit déjà supérieur à 70% de la normale.

L'eau dans le sol :

Au 1^{er} février, les sols sont saturés sur la majorité du territoire (Poitou-Charente, Bretagne, Normandie, nord, nord-est, Cévennes, Alpes et Pays basque).

Le bassin parisien, la Sologne, l'Alsace, l'est du Massif central, la vallée de la Garonne et du Gers ont des indices plus faibles.

Par contre de la bordure méditerranéenne du delta du Rhône aux départements des Pyrénées orientales et de l'Aude dans leur totalité, ainsi que le nord ouest de la Corse, présentent des valeurs très faibles pour la saison (< 0,5 et localement < 0,3).

A ce jour, la carte des écarts à la moyenne présente des zones excédentaires très peu étendues avec de faibles valeurs inférieures à 20% (Charente, Gironde, Landes, du Poitou au sud du Berry et sur une partie des Alpes).

La majorité du territoire est concernée par de faibles déficits (< 30%). On observe enfin des déficits importants (supérieurs à 40 %) sur le nord ouest de la Corse, le delta du Rhône, les côtes du Gard et de l'Hérault, la totalité des départements de l'Aude et des Pyrénées orientales et localement sur ceux de l'Ariège et de la Haute Garonne.

Rivières – hydrolicité et débits de base :

Les débits mensuels des cours d'eau sont très inférieurs aux normales saisonnières sur la quasi-totalité du territoire.

Les cours d'eau de la moitié sud ont des déficits d'écoulement pouvant atteindre sur certaines rivières des niveaux très importants (déficit supérieur à 80 %) dus au déficit important de la pluviométrie mensuelle.

Les périodes de retour sont supérieures à 10 ans par rapport aux moyennes saisonnières pour le sud de la métropole.

Barrages – réservoirs :

Le remplissage des barrages est hétérogène. Sur les Alpes, le remplissage est proche de 50%. Pour les Pyrénées, le remplissage moyen atteint tout juste le tiers des capacités. Le faible manteau neigeux fait craindre pour la poursuite du remplissage.

Limitation des usages de l'eau :

Depuis le 5 février 2007, puisque le niveau de la nappe n'est pas remonté au-dessus du seuil de crise renforcé, le Préfet du département de Seine et Marne a pris un arrêté de restriction des usages de l'eau sur la nappe du Champigny. 184 communes sont concernées.

La situation est d'ores et déjà préoccupante en Haute Garonne. Quelques collectivités commencent à rencontrer des difficultés pour l'alimentation en eau potable. Pour préserver la ressource, la navigation sur le canal du Midi est arrêtée du 29 janvier au 30 mars.



PLAN DE GESTION DE LA RARETE DE L'EAU BILAN AU 1^{ER} MARS 2007

L'objet du plan :

Le plan de gestion de la rareté de l'eau s'articule autour de trois axes : priorité à l'eau potable, partage de l'eau entre les différents usages et meilleure valorisation de l'eau. Il est décliné en 26 mesures, législatives, réglementaires, incitatives, étude et communication.

Il a pour objectif de réduire durablement notre vulnérabilité à la sécheresse, en donnant de nouvelles marges de sécurité, notamment à l'alimentation en eau potable, et en conciliant les différents usages tout en préservant la qualité des milieux aquatiques.

Les premiers résultats obtenus :

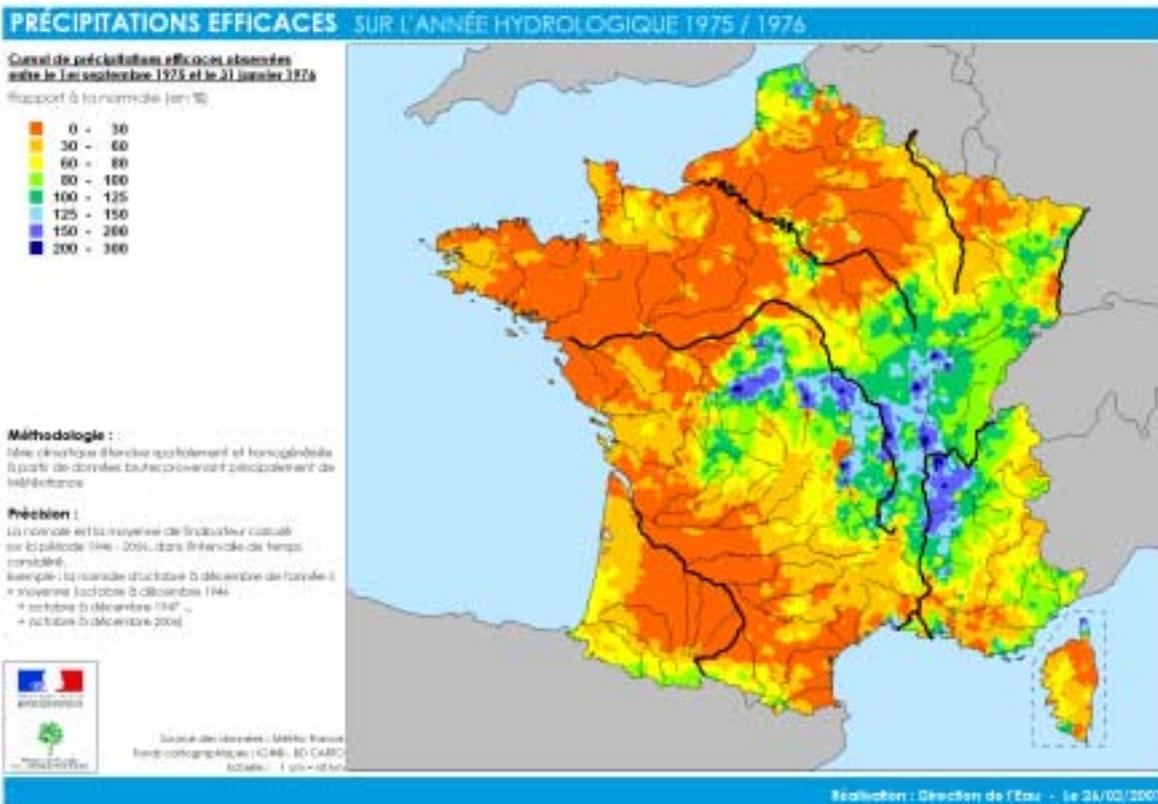
- Signature le 2 mars 2006 d'une charte avec les gestionnaires de golfs afin de réduire la consommation en eau des 550 golfs français et le recours aux réseaux d'alimentation en eau potable. Le diagnostic en cours en Poitou Charente permettra de réduire de 30% en 3 ans la consommation en eau des 21 golfs de la région. En parallèle, plusieurs dossiers ont été déposés en application de la charte afin de diversifier la ressource en eau et/ou réduire la consommation : golf de Biarritz (sortie du réseau d'eau potable et réutilisation des eaux du réseau pluvial et des eaux usées traitées de la ville), golf national en région parisienne (économie d'eau de 40 %) ou encore le golf de Chiberta.
- Le Comité National des Villes et Villages Fleuris a intégré dès 2006 dans ses critères d'attribution du label, des obligations concernant la gestion de l'eau dans les espaces verts municipaux. Les critères d'appréciation pris en compte par les jurys lors des visites d'attribution et de contrôle du label « Villes et Villages Fleuris » ont porté sur : l'économie des ressources en eau, des techniques culturales économisant l'eau (paillage, choix des végétaux...), l'origine de l'eau, les méthodes de récupération de l'eau de pluie, les techniques d'irrigation et l'entretien des réseaux.
- Lancement de deux campagnes de communication sur les économies d'eau destinées aux acteurs de l'eau en février 2006 et au grand public au cours de l'été 2006 (29 juillet au 22 août 2006). La campagne a été jugée majoritairement convaincante. 88 % des personnes déclarent faire souvent ou parfois des efforts pour économiser l'eau (seul 1% le fait parce qu'il y est obligé par les arrêtés préfectoraux - 39 % par soucis d'économie et 32 % par habitude). Ces efforts prennent principalement la forme de 3 gestes simples : ne pas laisser couler l'eau, bien fermer les robinets, privilégier les douches, mais peu la forme de gestes qui seraient clairement révélateurs d'une forte implication. La campagne a incité 73 % des personnes à faire plus attention à ne pas gaspiller l'eau.

- Audit de l'IGE rendu le 13 avril 2006 pour l'amélioration du dispositif de gestion de crise sécheresse à partir du retour d'expérience de 2005.
- Intégration des dispositions législatives prévues dans le plan dans la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques du 30 décembre 2006 : priorité de l'eau potable sur les autres usages, organisation collective des irrigants, zones de sauvegarde quantitatives, compteurs d'eau obligatoires dans les immeubles collectifs neufs, prise en compte des forages domestiques, économies d'eau dans les missions des agences de l'eau,...
- Intégration d'un dispositif de crédit d'impôt sur la récupération des eaux de pluie dans la loi sur l'eau et les milieux aquatiques.
- Lancement d'une initiative politique européenne sur la sécheresse par la France, l'Espagne et l'Italie. Un groupe d'experts a été mis en place par la commission qui travaille sur trois axes : le développement d'une politique européenne sur la rareté de l'eau, le renforcement de la prise en compte des aspects quantitatifs de la ressource en eau lors de la mise en oeuvre de la directive cadre sur l'eau et développer le partenariat méditerranéen sur le sujet ainsi que le développement des ressources alternatives (eaux usées traitées, eaux pluviales,...). La première partie du travail a été présentée fin 2006 : « la gestion de la rareté de l'eau dans le contexte de la DCE ».
- Intégration dans les 9èmes programmes 2007-2012 des agences de l'eau de dispositions pour favoriser la création de retenues de substitution dès lors qu'elles sont gérées de manière collective dans les bassins versants où cela est écologiquement faisable, dans des conditions économiques rationnelles.
- Nomination de JJ Lafitte, de l'Inspection Générale de l'Environnement, pour la coordination de la mise en oeuvre de programmes d'actions sur 11 bassins versants pilotes particulièrement critiques avec mise en avant de solutions innovantes (recharge hivernale de nappes souterraines sur Champigny en région parisienne, réutilisation d'eau usées traitées sur les îles de Porquerolles et de Belle-Île, mise en oeuvre de mesures financées de réduction des surfaces irriguées et volumes d'eau utilisés au sein des exploitations irrigantes).
- Restitution de l'expertise scientifique collective demandée par le Ministère en charge de l'Agriculture à l'INRA « sécheresse et agriculture », le 19 octobre 2006.



les résultats attendus en 2007

- Restitution de la mission conjointe avec le ministère de l'agriculture portant sur le contexte technico-économique de réduction des surfaces irriguées en fonction de divers scénarios de reconversion, et sur la définition d'une méthodologie d'analyse économique de l'intérêt des retenues.
- Lancement d'un programme de recherche pour réduire les volumes d'eau affectés à l'irrigation.
- Mise en œuvre des dispositions législatives portant sur les économies d'eau de la Loi sur l'eau, notamment de l'article 21 portant sur l'organisation d'une gestion collective des irrigants à l'échelle des bassins versants.
- L'étude menée par le BRGM sur l'exploitabilité des nappes souterraines. Elle sera complétée par une seconde étude permettant de faire l'inventaire des sites de recharge hivernal des nappes et de proposer méthodologie et typologie pour le développement de cette technique.
- Communication par la Commission Européenne au cours de l'année 2007 à la suite de l'initiative menée par la France, l'Espagne et l'Italie.
- Signature d'une charte, où plusieurs projets devraient pouvoir être identifiés et soutenus dès que possible, pour inciter les collectivités à lutter contre les fuites dans les réseaux, et à développer des ressources alternatives (réutilisation des eaux usées, désalinisation, recharge de nappes, ...).
- Définition des conditions techniques, sanitaires et économiques permettant la récupération des eaux de pluie (Arrêté du ministère de la santé sur la base de l'avis rendu par l'AFSSA).
- Définition des conditions techniques et sanitaires permettant la réutilisation des eaux usées traitées (Arrêté du ministère de la santé).



PRÉCIPITATIONS EFFICACES SUR L'ANNÉE HYDROLOGIQUE 2002 / 2003

Déficit de précipitations efficaces observées entre le 1er septembre 2002 et le 31 janvier 2003

Rapport à la normale (en %)



Méthodologie :

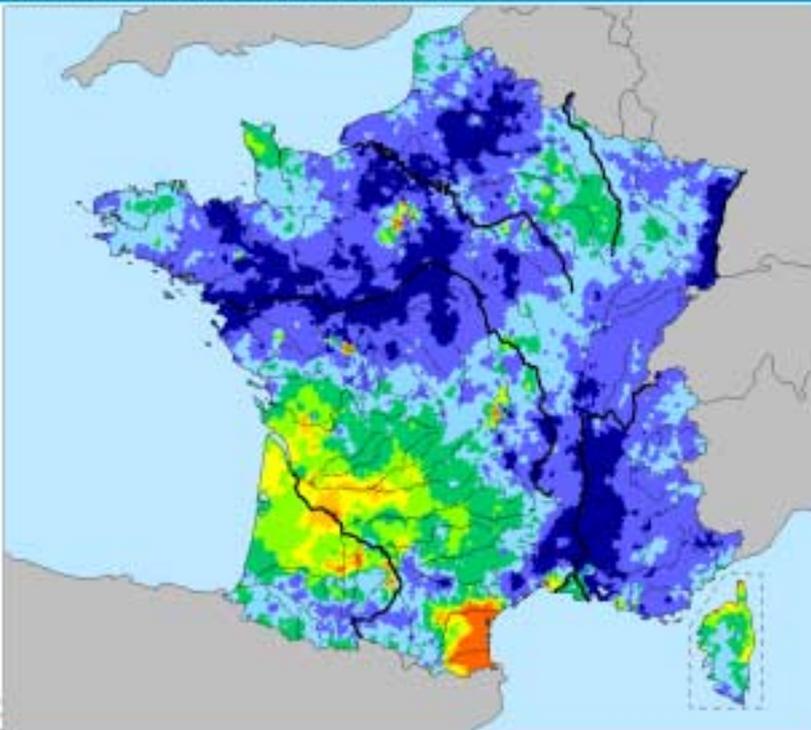
Une division d'ordre septième et homogénéisée à partir de données météorologiques principalement de MétéoFrance

Préambule :

La normale est la moyenne de l'indicateur calculé sur la période 1946 - 2001, dans l'intervalle de temps considéré.
Exemple : la normale d'octobre à décembre de l'année i
= moyenne (octobre à décembre 1946 + octobre à décembre 1947 + ... + octobre à décembre 2001)



Source de données : Météo France
Système cartographique : CGRS - ED-CARTE
Échelle : 1:500 000



Échelle : Direction de l'Eau - le 24/02/2003

PRÉCIPITATIONS EFFICACES SUR L'ANNÉE HYDROLOGIQUE 2004 / 2005

Cumul de précipitations efficaces observées
entre le 1er septembre 2004 et le 31 janvier 2005

Rapport à la normale (en %)



Méthodologie :

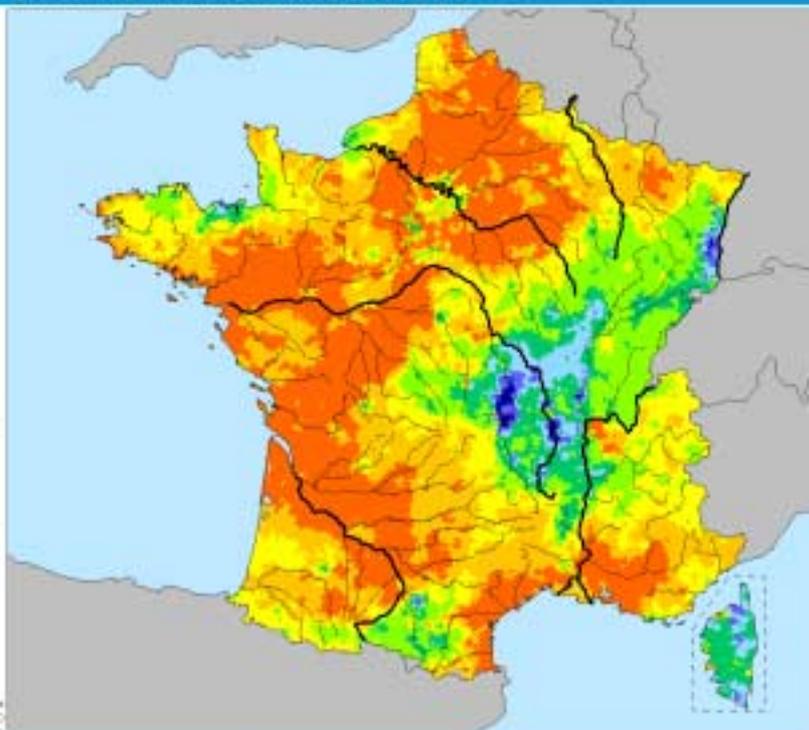
Une climologie d'indices spatialement et temporellement homogène à partir de données météorologiques principalement de MétéoFrance.

Prévision :

La normale est la moyenne de l'indicateur calculé sur la période 1946 - 2004, dans l'intervalle de temps considéré.
Exemple : la normale d'octobre à décembre de l'année t =
+ moyenne (octobre à décembre 1946) ...
+ octobre à décembre 1947 ...
+ octobre à décembre 2004



Source des données : Météo France
Base cartographique : IGN, BD CARTE
Échelle : 1:500 000



Réalisation : Direction de l'Eau - le 24/02/2007

PRÉCIPITATIONS EFFICACES SUR L'ANNÉE HYDROLOGIQUE 2006 / 2007

Cumul de précipitations efficaces observées
entre le 1^{er} septembre 2006 et le 31 janvier 2007

Rapport à la normale (jan 10)



Méthodologie :

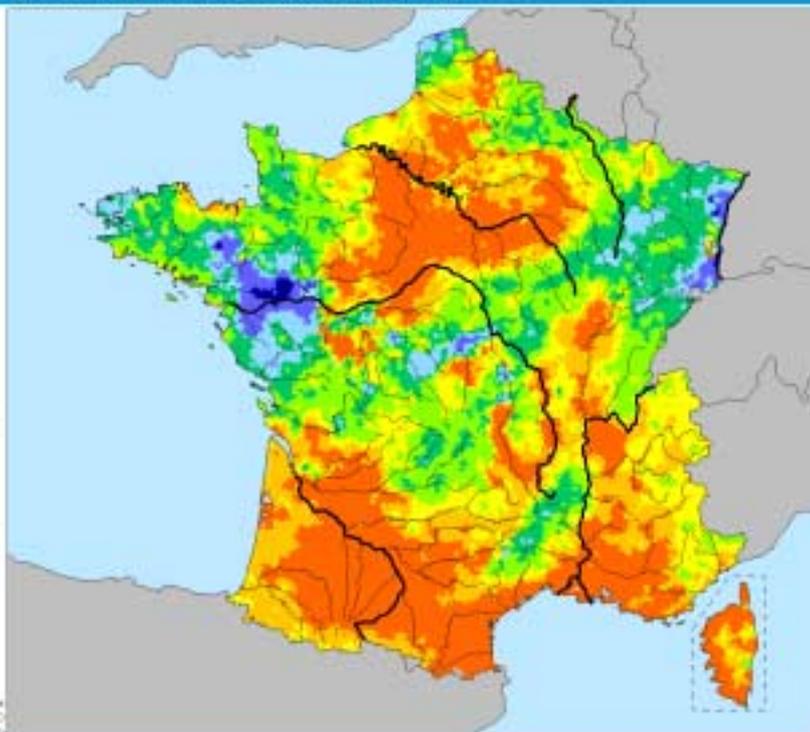
Mes climatiques d'ordre spatial et homogénéité à partir de données météorologiques principalement de MétéoFrance

Préambule :

La normale est la moyenne de l'indicateur calculé sur la période 1966 - 2001, dans l'hypothèse de temps stationnaire.
Exemple : la normale d'octobre à décembre de l'année t
= moyenne (octobre à décembre 1966)
+ (octobre à décembre 1967) +
+ (octobre à décembre 2006)



Source des données : Météo France
Système d'Information Géographique : IGN - BD CARTE
Schéma : 1/250 000 - 4/01



Réalisation : Direction de l'Eau - le 07/02/2007